



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Guadeloupe

Question orale n° 997

## Texte de la question

Mme Jeanny Marc attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur l'outre-mer, oublié de la PAC réformée. Avec la réforme de la PAC attendue d'ici à 2013, ce sont des promesses d'augmentation des chiffres du chômage pour les 9 000 emplois que génère la filière agricole de notre département. Successivement, la banane et la canne, deux cultures essentielles pour notre économie, ne seront plus subventionnées avec la libéralisation des marchés. Ce seront plus de vingt mille agriculteurs jetés à la rue et sans avenir, dont il faudra envisager une reconversion, quand on connaît le caractère contraint de l'espace économique qu'offre nos départements, cet exercice relève de la pure utopie. Elle l'interroge sur l'avenir de ces 20 000 agriculteurs pour lesquels la PAC n'envisage aucune reconversion aucune formation vers des filières à fortes valeurs ajoutées que préconise nos chercheurs. La PAC réformée ne prévoit aucune étude prospective à la recherche de nouvelle filière pouvant correspondre aux besoins alimentaires de nos départements.

Actuellement la production locale couvre à peine 50 % des besoins alimentaires alors le marché intérieur offre des potentialités et des possibilités pour la création de richesses et d'emploi. Elle s'étonne que le volet de formation et prospection ne se soit pas pris en compte dans la PAC réformée. L'agriculture et le développement rural sont des axes essentiels de la politique régionale de l'Union européenne en Guadeloupe. Son enjeu consiste à consolider l'activité agricole, de manière à développer le taux de couverture des besoins alimentaires par la production locale. Les mesures entreprises devaient concerner la modernisation des structures, la diversification des produits ainsi que le perfectionnement de leur transformation et de leur commercialisation. À ce jour aucun dispositif ne permet de mesurer ou d'évaluer en outre-mer l'impact et l'efficacité des mesures énoncées. Par ailleurs, la reconversion des périmètres bananiers se heurte à des limites, en raison de l'utilisation de produits organochlorés qui excluent aujourd'hui toute culture maraîchère sur les sols pollués. Elle lui demande donc ce que prévoit la PAC réformée en faveur des agriculteurs victimes de l'irresponsabilité de l'État qui a permis l'utilisation des produits interdits par l'Union européenne, quand on sait que le plan d'urgence arrêté en 2008 par Monsieur le Premier ministre ne connaît aucun impact visible sur le terrain.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Jeanny Marc](#)

**Circonscription :** Guadeloupe (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 997

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Alimentation, agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Alimentation, agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 avril 2010, page 4334

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 avril 2010

**Question retirée le :** 27 avril 2010 (Retrait à l'initiative de l'auteur)